

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 07 septembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/423

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant le niveau Sécurité renforcée Risque attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,
Considérant la demande de l'association CLASP, représentée par sa présidente Madame Nathalie DUMAS, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public pour organiser la journée du patrimoine le samedi 17 septembre 2023 de 16H00 à 19H30.

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la journée du patrimoine qui se déroulera le samedi 17 septembre 2023 de 16H00 à 19H30, une déambulation aura lieu sur le parcours suivant : place de l'Enfer, rue des Quatres Coins, place Mazel, place des Armistices pour finir place de la Mairie.

Article 2 :

Afin d'assurer la sécurité du défilé, la circulation sur le parcours stipulé à l'article 1^{er} du présent arrêté sera ponctuellement interrompue ou ralentie.

Article 3 :

La sécurité sera assurée le jour de la manifestation par les associations CLASP, les Amis du Vieux Pignans et Juste en Face qui seront et demeureront seules responsables de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 07 septembre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

